



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui rend compte de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo depuis le 5 janvier 2018, est soumis en application de la résolution 2348 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit, tous les 45 jours, des progrès réalisés et des obstacles qui pourraient se poser aux niveaux politique et technique dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016.

II. Principaux faits survenus sur le plan politique concernant l'application de l'accord

2. La période à l'examen a été marquée par la montée des tensions et l'aggravation des divergences relatives à l'application de l'accord du 31 décembre 2016, des désaccords subsistant entre la Majorité présidentielle et les principaux acteurs de l'opposition politique au sujet de questions clefs. Si la Majorité présidentielle garde apparemment en ligne de mire la préparation des élections programmées, l'opposition continue d'appeler à des manifestations qui visent à contraindre le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila de quitter le pouvoir. Par ailleurs, le Comité laïc de coordination (CLC) – un groupe de militants catholiques – est apparu ces dernières semaines comme le protagoniste le plus actif sur la scène politique.

3. À l'issue des manifestations du 31 décembre et de début janvier, le Conseil des ministres du Gouvernement réuni en session extraordinaire le 5 janvier a publié une déclaration dans laquelle il a accusé le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa, de tenir des propos injurieux à l'endroit des dirigeants du pays et des forces de l'ordre, et qualifié les manifestations du 31 décembre de « menées insurrectionnelles » de la part de l'Église catholique et de principale menace contre la sécurité de Kinshasa.

4. Suivant l'appel qu'il avait lancé en faveur de la tenue de manifestations populaires le 31 décembre 2017 pour exiger l'application intégrale de l'accord politique vieux d'un an, le CLC, soutenu par l'Église catholique, des partis d'opposition et un certain nombre d'organisations de la société civile, a appelé à une nouvelle journée de manifestations à l'échelle nationale pour le 21 janvier, en vue de réitérer son exigence. Cela avait donné lieu à une escalade verbale entre les partisans



du Président Kabila et ceux du Cardinal Monsengwo Pasinya et conduit à des heurts avec les forces de sécurité, à l'occasion desquels on a dénombré six tués, 68 blessés et 121 arrestations arbitraires à travers le pays.

5. Lors d'une messe célébrée à Kinshasa le 23 janvier, soit deux jours après les manifestations meurtrières, le Cardinal Monsengwo Pasinya a dénoncé des restrictions à la liberté de religion et de mouvement des membres de la congrégation catholique.

6. Le 26 janvier et pour la première fois depuis cinq ans, le Président Kabila a tenu une conférence de presse durant laquelle il a souligné que, conformément à ce qu'avait annoncé la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'élection présidentielle aurait lieu le 23 décembre 2018 et donnerait lieu à une passation du pouvoir. Interrogé sur la question de savoir s'il se porterait candidat, le Président a appelé l'attention sur la Constitution, qui lui interdit d'exercer un troisième mandat. En réaction aux violences qui avaient accompagné les manifestations publiques, le Président a déclaré que des manifestations pacifiques devaient être autorisées, en ajoutant que leurs organisateurs devaient répondre des violences qu'elles engendreraient. Il a aussi demandé au Parlement de se pencher sur les lois relatives aux manifestations publiques.

7. Le 27 janvier, certains dirigeants de l'opposition ont également organisé des conférences de presse. Vital Kamerhe, chef de l'Union pour la nation Congolaise (UNC), a déploré le fait que les mesures de confiance envisagées par l'accord du 31 décembre n'aient pas été appliquées, ajoutant que des personnalités de l'opposition restaient emprisonnées ou vivaient dans la clandestinité et que les vues du Président ne correspondaient pas à celles du reste du pays. Pierre Lumbi, chef de la coalition de partis politiques dénommée Groupe de Sept (G7), a dit craindre que le Président ne réponde pas aux aspirations des citoyens.

III. Principaux faits survenus sur le plan électoral concernant l'application de l'accord

Évolution de la situation électorale

8. Lors d'une conférence de presse tenue le 31 janvier, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a annoncé l'aboutissement du processus de constitution des listes électorales. D'après la Commission, plus de 46 millions d'électeurs se sont inscrits dans les 26 provinces de la République démocratique du Congo – chiffre nettement supérieur aux 41 millions initialement prévus. Les femmes comptent pour 47 % des électeurs inscrits.

9. Au cours de la période à l'examen, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué de soutenir les opérations d'inscription menées par la Commission électorale nationale indépendante. La Mission a mis à la disposition de la Commission 64 000 litres de carburant pour rendre opérationnels les derniers centres d'inscription des électeurs dans la province du Kasaï. Le financement du Projet d'appui au cycle électoral en République démocratique du Congo, un panier de fonds pluripartenaire géré par le PNUD et initialement assuré à hauteur de 123,3 millions de dollars, a été révisé à la baisse pour se situer à 65,5 millions de dollars. Des échanges de vues se poursuivent avec la Commission concernant les dernières touches à apporter au projet.

10. Le 5 janvier, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a lancé à Kinshasa la campagne de sensibilisation des électeurs à l'utilisation des

machines à voter. Pour les prochaines élections, la Commission envisage d'utiliser 106 000 machines à voter. Au cours de ces dernières semaines, des acteurs politiques de l'opposition et certains partenaires internationaux ont émis des réserves quant à l'utilisation de machines à voter lors des prochaines élections, estimant qu'elles pourraient alimenter la fraude électorale. La Commission affirme au contraire que leur utilisation permettra de réduire les coûts et de limiter les risques de fraude.

11. En décembre, Lambert Mende, Porte-parole du Gouvernement et Ministre de la communication, a annoncé qu'en janvier le Gouvernement entamerait le versement d'une tranche mensuelle de 60 millions de dollars à la Commission au titre de l'organisation des élections programmées. Au 31 janvier, le Gouvernement n'avait pas encore versé la tranche du mois de janvier.

Restrictions touchant l'espace politique et violences liées à l'application de l'accord politique dans le contexte des élections

12. Au cours de la période à l'examen, les autorités ont continué d'interdire et de réprimer les manifestations organisées par des partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile. Lors des manifestations du 21 janvier, au moins six personnes, dont deux femmes, ont été tuées à Kinshasa. À travers le pays, l'on a dénombré 68 blessés et 121 arrestations arbitraires, dont celles de quatre enfants. Parmi les victimes figuraient des prêtres et des membres d'organisations de la société civile et de partis d'opposition.

13. Lors de ces manifestations, des équipes de la MONUSCO ont été attaquées par des forces de sécurité. À Kinshasa, un spécialiste des droits de l'homme de la MONUSCO, qui observait la situation à l'église Saint-Michel, dans la commune de Bandalungwa, a été roué de coups par la police militaire, qui a également lancé des gaz lacrymogènes en direction d'une patrouille de la Mission. Deux équipes de la MONUSCO ont été menacées et contraintes de se retirer. Des équipes de la MONUSCO se sont également vu interdire l'accès à des informations et à de nombreux sites, y compris des morgues, des hôpitaux et des centres de détention.

14. La période à l'examen a vu se multiplier les informations selon lesquelles les autorités congolaises ont recouru à des actes de harcèlement ou à des menaces dans le but de restreindre les activités des journalistes nationaux ou internationaux, la liberté d'information et la liberté d'expression. Parmi ceux qui ont été touchés figuraient notamment des journalistes travaillant pour Radio Okapi, un organisme de radiodiffusion appartenant à la Mission et administré par celle-ci. À Kisangani, un journaliste de Radio Okapi et un chauffeur qui couvraient les manifestations ont été menacés et pourchassés par des membres de la Garde républicaine. Le 2 janvier, dans une morgue de Kinshasa, la police militaire a arrêté le correspondant de Radio France Internationale qui avait couvert les événements du 31 décembre. À la suite d'une intervention de la MONUSCO, le journaliste a plus tard été libéré dans la journée, de même que trois personnes qu'il avait interrogées.

15. En janvier, la MONUSCO a publié son analyse annuelle de la situation des droits de l'homme en 2017, relevant que 1 375 violations présumées touchant à l'espace démocratique avaient été recensées durant l'année. Par rapport à 2016, il s'agit d'une hausse de 25 %, qui met en lumière le fait que l'espace démocratique continue de se rétrécir que les restrictions imposées à l'exercice des droits civils et politiques se multiplient. Les agents de l'État continuent de se voir imputer la plupart des violations présumées (97 % de l'ensemble), dont 712 pour la Police nationale congolaise, 269 pour les Forces armées de la République Démocratique du Congo, 153 pour les autorités politico-administratives et 135 pour les agents de l'Agence nationale du renseignement. Pour l'essentiel, les violations présumées comprenaient des arrestations et des détentions arbitraires, des violations des droits à la liberté

d'opinion, d'expression et de réunion pacifique, ainsi que des actes de violence dirigés contre des défenseurs des droits de l'homme, des opposants politiques et des journalistes. Les auteurs de ces actes continuent de jouir de l'impunité, aucun des cas signalés n'ayant donné lieu à une enquête, à un suivi ou à une condamnation.

Mesures de confiance

16. La mise en œuvre des mesures de confiance a été lente et reste incomplète. Le Gouvernement doit encore prendre des mesures adéquates susceptibles d'ouvrir l'espace politique et de créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles. Au cours des 12 derniers mois, seules quelques manifestations organisées par des partis de la Majorité présidentielle ont été autorisées et des manifestations organisées par des partis d'opposition et des groupes de la société civile ont été systématiquement interdites. La MONUSCO continue de coopérer avec le Gouvernement en vue de la mise en place de modalités qui favorisent l'autorisation de manifestations pacifiques, notamment en élaborant un code de conduite et en intervenant auprès des organisateurs des manifestations afin d'assurer le caractère pacifique de ces mobilisations.

17. Au cours de la période à l'examen, 25 prisonniers politiques ont été libérés. Le 26 janvier, le Ministre de la Justice, Alexis Thambwe Mwamba, a annoncé la libération de 10 autres détenus visés par une mesure d'amnistie datant de 2014. L'on dénombre encore 90 prisonniers politiques. Le Gouvernement est convenu d'examiner ces cas avec la MONUSCO et de procéder à des échanges réguliers d'informations. Il a également accepté d'examiner le cas emblématique du chef de l'opposition, Jean-Claude Muyambo, dont la durée de la peine d'emprisonnement a été portée de 26 mois à cinq ans. Au chapitre de la liberté des médias, le Gouvernement a accordé des droits de diffusion à certains organes de presse proches de l'opposition. Il faut cependant aller plus loin sur la voie de l'égalité d'accès aux médias pour tous les partis politiques.

III. Bons offices à l'appui de la mise en œuvre de l'accord

18. À l'appui de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, mon Représentant spécial adjoint en République démocratique du Congo, David Gressly, a poursuivi le dialogue avec les parties prenantes concernées, dont les autorités nationales, les exhortant à prendre des mesures concrètes en ce qui concerne l'application des mesures de confiance, particulièrement la libération des prisonniers politiques. Il a également invité les autorités à permettre aux partis d'opposition et aux organisations de la société civile d'organiser des manifestations pacifiques et les a encouragés à donner pour instruction aux forces de sécurité de faire preuve de retenue face à ces manifestations.

19. Les acteurs régionaux ont également continué de collaborer à la mise en œuvre de l'accord. Le 9 janvier, un haut conseiller de M. Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union africaine, s'est rendu à Kinshasa pour des consultations avec le Président Kabila et des personnalités de premier plan de la Majorité présidentielle et de l'opposition.

20. Le 9 janvier également, le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo s'est réuni à Brazzaville avec une délégation de la Conférence épiscopale nationale du Congo pour examiner la question de l'évolution de la mise en œuvre de l'accord. La délégation a fait part de ses vues concernant la transition en cours et la préparation des élections. Elle a également exhorté le Président Sassou à poursuivre son action visant à trouver des solutions aux problèmes politiques auxquels se heurte la République démocratique du Congo.

21. Le 30 janvier, le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Stergomena Tax, s'est rendu à Kinshasa où il a tenu des consultations avec les parties prenantes nationales.

22. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, a également poursuivi ses consultations avec les responsables de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC concernant la réalisation d'une mission en République démocratique du Congo par les représentants de ces institutions, en leur qualité de garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, comme décidé lors de la réunion qu'ils ont tenue à Addis-Abeba le 22 novembre 2017.

IV. Observations

23. Treize mois se sont écoulés depuis la signature de l'accord du 31 décembre 2016. Si la mise à jour des listes électorales a atteint sa phase finale et si un calendrier électoral a été publié, l'on ne s'est guère employé à mettre en œuvre les mesures de confiance destinées à créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles. Je crains que cette situation ne favorise le retour à l'instabilité politique, ne compromette les avancées enregistrées ces derniers mois et n'exacerbe les difficultés qui s'observent déjà sur le plan économique et dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et de l'humanitaire.

24. L'Église catholique, une institution qui est au cœur de la vie de millions de Congolais, a été dangereusement entraînée, ces dernières semaines, du fait de la détérioration constante du climat politique, dans les divisions politiques profondes. La rhétorique de plus en plus hostile qui domine les échanges entre les autorités publiques et celles de l'Église est un motif de vive préoccupation. Elle comporte comme risque l'émergence d'un débat public plus acrimonieux et plus polarisé que jamais, à un moment où la perspective d'élections justes et crédibles exige la retenue et le compromis. Je demande une fois de plus à toutes les parties prenantes d'œuvrer de manière constructive au règlement pacifique de leurs différends, en gardant à l'esprit le fait que la mise en œuvre intégrale de l'accord du 31 décembre reste la seule voie viable face à l'impasse politique actuelle. Je tiens également à souligner que les forces de sécurité doivent respecter le caractère sacré de tous les lieux de culte.

25. Je salue le travail qu'a accompli la Commission nationale électorale indépendante pour mener à bien l'actualisation des listes électorales. L'aboutissement heureux de ce processus doit maintenant ouvrir la voie à l'adoption par le Parlement, en sa session de mars, de la loi relative à la répartition des sièges, qui conditionnera dans une large mesure les délais dans lesquels se tiendront les élections. Pour la suite, il importe au plus haut point que l'ensemble des institutions, des acteurs politiques et des personnalités publiques qui ont un rôle à jouer dans le déroulement de ces élections fassent montre de maturité, de sagesse et de responsabilité et encourageant leurs partisans à marcher sur ces pas. J'appelle en outre les autorités, les dirigeants politiques de tous bords, les chefs religieux et les organisations de la société civile à œuvrer de concert pour créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles et régulières.

26. Je me félicite de ce que le Président Kabila ait fait état, lors d'une conférence de presse tenue le 26 janvier à Kinshasa, de l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que les élections se déroulent comme prévu. Je salue également les assurances qu'il a données quant au respect de la Constitution de la République démocratique du Congo. Je prends note de l'appel qu'il a lancé au Parlement afin que celui-ci examine les lois relatives aux manifestations publiques en vue de les améliorer. J'encourage

les membres du Parlement à répondre à cet appel et à examiner cette question urgente lors de leur session de mars, en vue d'ouvrir l'espace démocratique.

27. Une fois de plus, je lance un appel aux dirigeants de l'opposition afin qu'ils se joignent au processus politique et électoral, de manière à ce que les voix qu'ils représentent soient entendues et prises en considération dans le processus décisionnel. Aujourd'hui comme par le passé, tous les acteurs politiques doivent comprendre qu'il n'y a pas d'autre option que la participation aux élections.

28. Je suis consterné d'apprendre qu'une quinzaine de personnes ont perdu la vie, que des dizaines d'autres ont été blessées et que des centaines ont été arrêtées ces dernières semaines, lors de manifestations. J'exhorte une nouvelle fois les autorités à mener des enquêtes crédibles sur les circonstances qui ont entouré ces décès et à engager des poursuites contre les responsables. Je les encourage à collaborer avec toutes les parties prenantes afin de faciliter le déroulement de manifestations pacifiques et de garantir la liberté d'expression à tous les citoyens congolais, dans la mesure où il s'agit là d'exigences fondamentales à satisfaire pour favoriser la tenue d'élections crédibles, libres et régulières. Dans le même temps, je rappelle aux manifestants, à l'opposition et aux organisations de la société civile que leurs manifestations doivent être pacifiques et se conformer à la loi. De leur côté, les autorités doivent veiller à ce que les forces de sécurité et les autorités civiles s'attachent à promouvoir et à protéger les libertés et les droits fondamentaux garantis par la Constitution.

29. Je me félicite de la libération de 25 prisonniers politiques au cours de la période à l'examen, mais demeure profondément préoccupé par le fait que l'on dénombre encore au moins 90 prisonniers politiques. J'invite le Gouvernement à appliquer pleinement les mesures de confiance prévues dans l'accord du 31 décembre et à mettre un terme aux arrestations et aux détentions arbitraires.

30. Je condamne les actes d'intimidation auxquels les forces de sécurité ont soumis des membres du personnel de la MONUSCO qui assuraient la couverture des manifestations, particulièrement à Kinshasa. Je tiens à rappeler au Gouvernement qu'il lui incombe de garantir leur sécurité à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

31. Enfin, je lance un appel à la communauté internationale et aux organismes régionaux, notamment l'Union africaine, la SADC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin qu'ils fournissent l'appui nécessaire à la tenue, dans les délais, des élections qui devront aboutir à un transfert démocratique du pouvoir. J'exhorte toutes les parties prenantes de la région et d'ailleurs à coordonner et à intensifier leurs actions en vue de contribuer à la sortie de l'impasse politique actuelle et de préparer le terrain à la tenue d'élections crédibles, conformément à l'accord du 31 décembre 2016 et dans le respect des aspirations légitimes du peuple congolais.
